

Au 17 mai 2023

Gestionnaire : R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (« RGP Investissements »)

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la Catégorie RGP Secteurs Mondiaux que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements, sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse info@rgpinv.com, ou visitez le www.rgpinvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

| | |
|---|---|
| Code du fonds : RGP203 | Gestionnaire du fonds : RGP Investissements |
| Date de création de la série : 20 février 2014 | Gestionnaire de portefeuille : RGP Investissements |
| Valeur totale du fonds au 31 mars 2023 : 77 956 677 \$ | Distributions : Gain en capital (s'il y a lieu) 60 jours après décembre; distributions variables, lorsque requis |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,42 % | Placement minimal : 500 \$ (initial), 25 \$ (additionnel) |

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance à long terme en investissant principalement dans des titres de participation mondiaux, soit directement, soit en investissant dans des titres de fonds négociés en bourse ou d'organismes de placement collectifs.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2023)

| | % |
|--|--------|
| 1. Trésorerie et autres éléments d'actif net | 1,25 % |
| 2. Meta Platforms Inc., Class 'A' | 1,13 % |
| 3. Franco-Nevada Corp. | 1,11 % |
| 4. Procter & Gamble Co. (The) | 1,11 % |
| 5. Royal Gold Inc. | 1,10 % |
| 6. Metro Inc. | 1,10 % |
| 7. Unilever PLC, ADR | 1,10 % |
| 8. Coca-Cola Co. (The) | 1,09 % |
| 9. Alimentation Couche-Tard Inc. | 1,09 % |
| 10. Walmart Inc. | 1,08 % |

Les dix principaux placements représentent 11,16 % du fonds.

Nombre total de placements : 145

Répartition des placements (au 31 mars 2023)

| Par catégorie d'actifs (%) | | Par secteurs (%) | |
|---|---------|---|---------|
| Actions canadiennes | 18,07 % | Soins de santé | 15,04 % |
| Actions américaines | 63,36 % | Produits industriels | 14,78 % |
| Actions internationales | 17,32 % | Services financiers | 12,95 % |
| Trésorerie et autres éléments d'actif net | 1,25 % | Technologies de l'information | 12,27 % |
| | | Consommation de base | 9,43 % |
| | | Consommation discrétionnaire | 8,25 % |
| | | Communication | 7,96 % |
| | | Matériaux | 7,94 % |
| | | Services publics | 6,22 % |
| | | Immobilier | 3,91 % |
| | | Trésorerie et autres éléments d'actif net | 1,25 % |

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

| | | | | |
|--------|----------------|--------------|---------------|-------|
| Faible | Faible à moyen | Moyen | Moyen à élevé | Élevé |
|--------|----------------|--------------|---------------|-------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

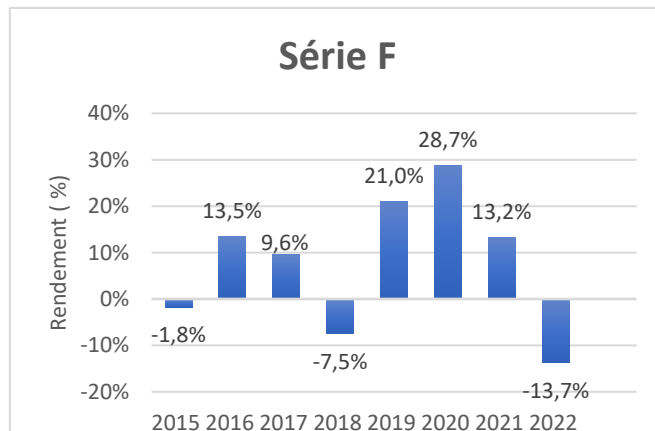
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des actions de série F du fonds au cours des huit dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série F du fonds chacune des huit dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant trois de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de la série F du fonds sur trois mois au cours des huit dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de la période |
|---------------------------|-----------|-----------------|---|
| Meilleur rendement | 19,3 % | 30 juin 2020 | Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 192,76 \$ |
| Pire rendement | -16,9 % | 31 mars 2020 | Votre placement chuterait pour s'établir à 831,24 \$ |

Rendement moyen

Depuis sa création, les actions de série F du fonds ont généré un taux de rendement annuel composé de 7,2 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 887,01 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

- Vous cherchez une appréciation de la croissance à long terme;
- Vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter des fluctuations de la valeur marchande de votre placement);
- Vous souhaitez un fonds ayant une exposition aux marchés mondiaux.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les actions du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les actions du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucun frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des actions de série F du fonds. Des frais d'acquisition, de rachat ou de substitution peuvent être imposés par la société du représentant. Vous devez négocier ces frais avec la société du représentant. Ces frais ne sont pas versés au fonds ou à son gestionnaire.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais du fonds s'élevaient à 1,57 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|---|--|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds. | 1,42 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds. | 0,15 % |
| Frais du fonds | 1,57 % |

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique sur les actions de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des actions du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|--|
| Frais de substitution | Il n'y a aucun frais si vous substituez ou transférez vos actions. |
| Frais d'opérations à court terme | Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des actions de série F du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds. |
| Frais pour services professionnels | Les actions de série F sont uniquement offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de rémunération par honoraires admissible par l'intermédiaire de sociétés de représentants autorisées. Les frais pour services professionnels sont établis entre vous et votre représentant et sont payables à la société du représentant. Ils sont généralement fondés sur la valeur marchande des actifs que vous détenez auprès de la société du représentant. |
| Services supplémentaires | Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par la société du représentant. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables). |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements
725, boulevard Lebourgneuf, bureau 420
Québec (Québec)
G2J 0C4

Sans frais : 1 855 370-1077

www.rgpinvestissements.ca

Courriel : info@rgpinv.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.